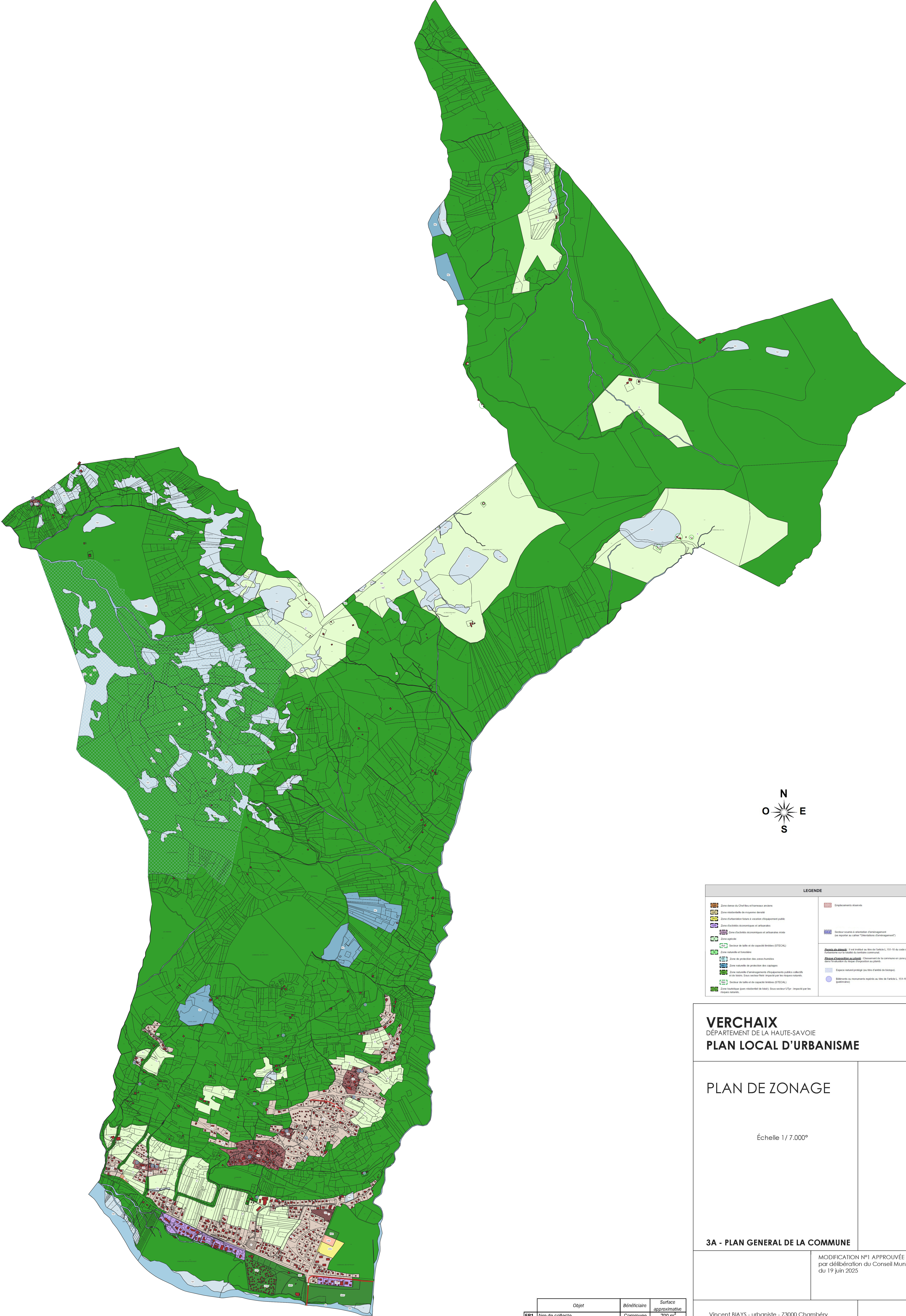




	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative
ER1	Aire de collecte	Commune	700 m²
ER2	Création d'une voie communale	Commune	1150 m²
ER3	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	2900 m²

LEGENDE	
	Zone dense du Chef-lieu et hameaux anciens
	Zone résidentielle de moyenne densité
	Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement public
	Zone d'activités économiques et artisanales
	Zone d'activités économiques et artisanales étendues
	Zone agricole
	Secteur de taille et de capacité limitée (STECAL)
	Zone naturelle et forestière
	Zone de protection des zones humides
	Zone naturelle de protection des captages
	Zone naturelle d'aménagement d'équipements publics collectifs et de loisirs. Sous secteur limité. Impacté par des risques naturels.
	Secteur de taille et de capacité limitée (STECAL)
	Zone touristique (secteur résidentiel de haute qualité). Sous secteur U(T) Impacté par les risques naturels.
	Emplacements réservés
	Secteur soumis à orientation d'aménagement (se reporter au cahier "Orientation d'aménagement")
Précisions de statut : 1 est inscrit au titre de l'article L. 151-10 du code de l'urbanisme sur le territoire du territoire communal.	
Précisions de statut au statut : Classement de la commune en zone prioritaire dans l'élaboration de la carte d'urbanisme au plan.	
	Espace naturel protégé (au titre d'arrêté de biotope)
	Bâtiments ou monuments inscrits au titre de l'article L. 151-10° du CU (patrimoine)

VERCHAIX
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1 / 7.000°

3A - PLAN GENERAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION N°1 APPROUVÉE
par délibération du Conseil Municipal
du 19 juin 2025

Vincent BLAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51